



Mai 2023



Au fil du Beuvron

Bilan d'activité

2022

Mesdames, Messieurs,

J'ai le plaisir de vous adresser le bilan d'activité de l'année 2022 du Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB).

L'année 2022 est une seconde année de transition pour le SEBB. En effet, après avoir évalué les actions menées ces dernières années, l'étude bilan passe en revue les différentes problématiques de notre territoire. Des actions sont ensuite élaborées sur 6 années avec l'appui de partenaires techniques, financiers et institutionnels, et en concertation avec les propriétaires concernés ainsi que les membres du comité syndical du SEBB.

L'objectif de ce programme d'actions est de corriger les altérations identifiées et d'atteindre un bon état de nos cours

d'eau. La signature d'un prochain contrat territorial 2024-2029 engagera le SEBB à la réalisation du programme d'actions actuellement en cours de finalisation.

En parallèle de cette phase de transition, le SEBB achève les opérations de restauration du dernier contrat territorial 2016-2021 et poursuit ces opérations de gestion sur le territoire.

Enfin, n'oubliez pas que toute l'équipe du SEBB a déménagé dans les nouveaux locaux de la Communauté de Communes du Grand Chambord. Retrouvez notre atelier et nos bureaux au 22b Avenue de la Sablière, toujours à Bracieux (41250).

Je vous souhaite une bonne lecture.

Joël DEBUIGNE,
Président du SEBB.

22B Avenue de la Sablière, Bracieux

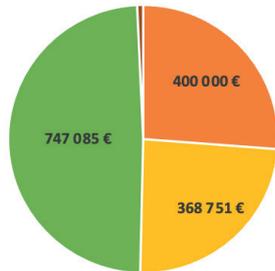


Notre compte administratif 2022

Section de fonctionnement

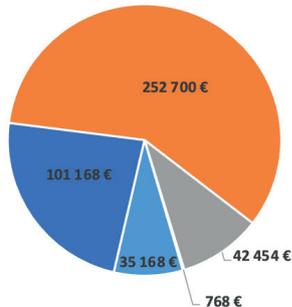
Recettes de fonctionnement 2022 : 1 526 832€

- Participations des membres
- Subventions partenaires financiers
- Excédent 2021 reporté
- Produits divers



Dépenses de fonctionnement 2022 : 432 258€

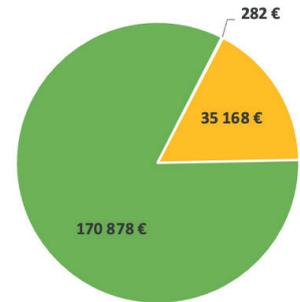
- Charges à caractère général et travaux CTMA
- Charges de personnel pour 6.2 ETP
- Autres charges gestion courante
- Charges financières
- Dotation aux amortissements



Section d'investissement

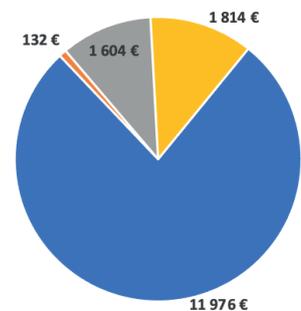
Recettes d'investissement 2022 : 206 046€

- Remboursement FCTVA
- Produit des amortissements
- Excédent 2021 reporté



Dépenses d'investissement 2022 : 15 526€

- Capital des emprunts
- Regul fonctionnement capitalise
- Droit et licence de logiciel
- Matériel technique



Nos moyens

Personnel :

- Une cheffe de projet animatrice,
- Une secrétaire administration générale et finances,
- Un technicien de rivières,
- Une équipe technique constituée de trois agents de rivières,
- Des élus : Un président accompagné de 5 vice-présidents en charge de différentes commissions telles que la communication, les ouvrages, la prévention des inondations, le personnel et les finances ainsi qu'une commission portant sur les marchés publics.

Matériels :

- 1 local technique,
- 1 ensemble de bureaux, 4 véhicules,
- 2 remorques,
- 1 roulotte de chantier,
- 2 bateaux,
- Matériels divers (tronçonneuses, treuil, etc..)
- Supports et éléments de communication et de sensibilisation.

Nos financeurs

Les recettes du syndicat proviennent des cotisations des collectivités (Intercommunalités et communes) et des propriétaires riverains (pour les prestations de gestion des embâcles ou d'entretien de la végétation des cours d'eau ou ripisylve).

Par ailleurs, des actions du SEBB sont soutenues lorsque celles-ci sont inscrites dans un Contrat Territorial Milieux Aquatiques (CTMA).

En achevant certaines restaurations du précédent contrat territorial 2016-2021, le SEBB prétend à un financement de la part de :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne,
- Région Centre Val de Loire,
- Département du Loiret.

L'engagement du SEBB dans un prochain CTMA permettra au syndicat d'engager de nouvelles opérations pour l'amélioration de la ressource en eau, aussi bien en qualité qu'en quantité.

Nos objectifs

- Signer le prochain contrat territorial permettant au SEBB d'entamer de nouvelles opérations sur son territoire,
- Assurer la préservation de ressources en eau à travers la restauration des milieux aquatiques et de leurs fonctionnalités,
- Préserver et favoriser la biodiversité sur le territoire,
- Assurer la gestion des embâcles et le bon état de la ripisylve sur l'ensemble du bassin versant,
- Lutter contre les espèces envahissantes et les pollutions
- Assurer un accompagnement technique et administratif auprès des propriétaires riverains demandeurs y compris pour les opérations de rétablissement de la continuité écologique,
- Améliorer le système de mesures des niveaux d'eau.

Nos réalisations

Dans un contexte de changement climatique avéré où les phénomènes extrêmes sont de plus en plus fréquents (assecs sévères plus fréquents et précoces, pluies intenses sur une courte période...) nous et les milieux devons nous adapter.

Les opérations de restauration des cours d'eau favorisent

l'adaptation et la résilience* des milieux et des espèces. En effet, en restaurant les milieux et leurs fonctionnalités, en diversifiant les habitats avec de nouvelles zones de refuge, de nutrition, de repos ou même de reproduction, nous favorisons le développement et la préservation des espèces.

*capaciter à s'adapter et à surmonter un aléa.

Amélioration de la diversité des Habitats... les travaux de renaturation du lit mineur

La renaturation des cours d'eau a pour but de restituer aux rivières une forme plus naturelle (restaurer la morphologie) qui améliore les capacités d'autoépuration. Elle favorise également la diversification des écoulements et donc des habitats et des espèces. Elle présente également un intérêt conséquent en période de basses eaux : l'étiage, puisqu'elle contribue à augmenter la hauteur d'eau en resserrant le lit des cours d'eau

améliorant ainsi le milieu pour la faune aquatique pendant cette période sensible.

Pour cela, des banquettes sont créées à l'aide de matériaux récupérés sur les berges (merlon d'anciens curages). Elles sont disposées en alternance de manière à diversifier les écoulements et par conséquent les habitats. En période de hautes eaux, ces banquettes sont totalement ennoyées.

Le SEBB a effectué plusieurs opérations de renaturation des cours d'eau. Ainsi le Cosson et le ruisseau de la Tannerie ont été renaturés à Sennely, de même, que la Gravotte à Cerdon.

Nos réalisations (suite)

Plusieurs exemples ci-dessous avant et après travaux :

Sur 630 m du Cosson à Sennely où 40 banquettes ont été implantées



Sur environ 70 m de la Gravotte, 7 banquettes ont été mises en place



Nos réalisations (suite)

Sur le ruisseau de la Tannerie 52 banquettes ont été créées sur environ 500 m



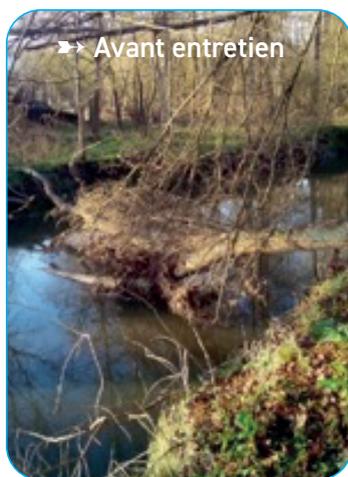
Entretien de la ripisylve

La ripisylve est la végétation qui borde le cours d'eau. Les agents de l'équipe technique du SEBB sont intervenus tout au long de l'année, dans le cadre de son programme d'intervention, pour entretenir plusieurs cours d'eau. Au total, le Canne à la Ferté-Saint-Aubin et Ligny-Le-Ribault a été entretenue sur environ 9,6 km.

Les opérations ont également porté sur environ 200 m du Cosson sur un secteur qui allait être restauré à Senneley. Pour finir, des travaux sur la ripisylve ont concerné environ 7.3 km de la Bièvre.

Un exemple ci-dessous de l'entretien mené sur la Bièvre.

Un exemple ci-dessous de l'entretien mené sur la Bièvre.



Nos réalisations (suite)

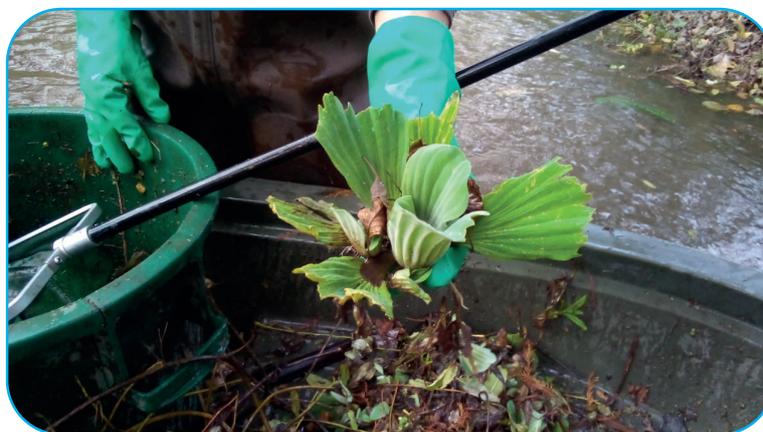
Lutte contre les plantes exotiques envahissantes

La laitue d'eau

Une nouvelle espèce exotique végétale a été identifiée sur le Cosson par le technicien de rivières entre Huisseau-sur-Cosson et Vineuil. Il s'agit de la laitue d'eau (*Pistia stratiotes*).

Cette plante généralement vendue pour agrémenter les bassins d'ornement n'a rien à faire dans nos cours d'eau. Pourtant plusieurs radeaux de cette plante originaire des tropiques ont été détectés.

Il s'agit probablement ici d'un relargage, nous vous rappelons que les actes de chacun peuvent avoir de grandes conséquences sur les milieux naturels. L'introduction de nouvelles espèces peut impacter grandement la faune et la flore locale... citons simplement l'introduction du ragondin ou de l'écrevisse de Louisiane ou américaine par exemple.



Au final, le SEBB a retiré 1,5 m³ de laitue d'eau du Cosson.



Nous espérons que cette détection et sa prise en charge précoce empêchera la prolifération anarchique de cette espèce : la Laitue d'eau (*Pistia stratiotes*) inscrite depuis juillet 2022 sur la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes pour l'Union Européenne.

N'hésitez pas à nous contacter si vous en observez dans nos cours d'eau !



Plus d'information sur le site du Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire - Groupe plantes invasives - Un règlement européen sur les espèces exotiques envahissantes (cen-centrevaldeloire.org).

Nos réalisations (suite)

La jussie

En effet, l'une des problématiques communes aux espèces exotiques envahissantes est la prolifération démesurée de ces espèces qui peuvent occuper tout le milieu naturel. C'est le propre de la jussie. Bien implantée sur le territoire, l'éradication de cette espèce, lorsqu'elle s'est développée

sous forme de massif, est actuellement impossible. Ces opérations sont extrêmement chronophages et représentent un coût financier non négligeable par rapport à l'efficacité du résultat.

En effet, se reproduisant par bouturage, son éradication repose sur le retrait de l'ensemble des éléments végétatifs, y compris dans les sédiments des fonds des cours d'eau, sans quoi la plante va repartir, recoloniser l'espace disponible, voir se multiplier ou même se disséminer.



Ainsi une opération portant sur des massifs importants de jussie est peu efficace, extrêmement énergivore et coûteuse car l'arrachage s'effectue à la main. Le SEBB a retiré 37 m³ de jussie sur le Cosson à Vineuil, mais celle-ci se repositionnera dès l'année prochaine.



Nos réalisations (suite)



C'est pourquoi, la lutte contre la jussie notamment sur les petits patches émergents doit être favorisée et nécessite l'implication des propriétaires riverains, tenus d'entretenir le cours d'eau jusqu'à la moitié du lit mineur dont ils ont la propriété.



Lutte contre la Grenouille taureau

Depuis sa découverte en 2002, de nombreuses méthodes de lutte ont été mises en place par le SEBB. Depuis 2016, Le Comité Départemental pour la Protection de la Nature et de l'Environnement (CDPNE) gère les opérations sur la partie Sologne et le SEBB assure un prêt de main d'œuvre pour les actions de bûcheronnage, recherche de pontes et tirs nocturnes, pêche d'étangs et mise en place de barrières de piégeage.

En 2022, aucune ponte n'a été découverte. Les kits d'ADN

environnemental sont aussi revenus négatif suggérant l'absence de l'espèce dans les sites étudiés au moment du prélèvement.

Toutefois les campagnes de tirs a permis d'éliminer 9 adultes dont 5 femelles et 13 juvéniles. Et seulement 2 juvéniles capturés avec la mise en place des barrières de piégeage. Les densités décroissantes attestent de l'efficacité de la mobilisation, des mesures et de l'engagement pris par le SEBB et ses partenaires (CDPNE et Beauval Nature).

Gestion des embâcles

Il a été réalisé 32 jours d'intervention par l'équipe du SEBB pour l'enlèvement d'embâcles sur l'ensemble du bassin versant du Beuvron en 2022. Exemple sur le Conon à Cour-Cheverny :

Exemple sur le Conon à Cour-Cheverny :



➔ Avant travaux



➔ Après travaux

Nos réalisations (suite)

Espèces protégées

Retour de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur le bassin du Beuvron

La Loutre est un mammifère semi-aquatique protégé au niveau national permettant ainsi une recolonisation des cours d'eau sur des bassins versants où elle avait disparu.

Plusieurs indices (épreintes et empreintes) témoignent de son passage en 2007, 2016 et 2021 et 2022 sur le Beuvron et le Cosson.



Le SEBB a donc installé un piège photo ce qui a permis d'observer la Loutre fin 2022



Le SEBB travaille en collaboration avec l'Office Français de la Biodiversité et d'autres organismes tels que l'association « Sologne Nature Environnement » pour prospecter ces cours d'eau et partager les données recueillies.

Actuellement, Sologne Nature Environnement travaille sur l'amélioration des connaissances sur la répartition de la Loutre en Sologne. Dans ce cadre, un inventaire des ponts à risque par rapport à la mortalité engendrée par les collisions routières, a été réalisé et permet de cibler les verrous à la recolonisation de cette espèce.

Nos réalisations (suite)

Collecte de cadavres d'espèces protégées

Dans le cadre des suivis des espèces faunistiques protégées au niveau national telles que la Loutre, le Castor et le Chat forestier il est important de pouvoir récolter différentes données (sexage, état sanitaire et génétique). Or ces spécimens morts restent protégés, il est donc interdit de les toucher ou de les déplacer. C'est pourquoi le technicien de rivières du SEBB : Dominique BEGUIN est désormais autorisé (par arrêtés préfectoraux du Loir et Cher et du Loiret pour le Castor Européen et le Chat

forestier ainsi que l'arrêté ministériel pour la Loutre d'Europe) à collecter les spécimens trouvés morts (bord de cours d'eau, collision routière,...)

Ainsi si vous observez un de ces individus, contactez **Dominique BEGUIN : 06.85.42.05.88.**

Nos actions de communications et sensibilisations

Retrouver nos activités et actualités directement sur notre site internet : www.bassin-du-beuvron.com.

Vous y trouverez également diverses informations susceptibles de vous intéresser en tant qu'élu ou particuliers.

Vous pouvez également consulter à tout moment les niveaux de cours d'eau grâce à nos stations de mesures (page d'accueil > raccourci « suivi des niveaux d'eaux »).

- Alimentation et mise à jour du site internet.
- Rédaction et transmission du bilan d'activités 2022 (présentation en conseil sur demande),
- Rédaction d'articles pour publications dans des journaux locaux, réseaux techniciens de rivières et bulletins municipaux des communes,
- Production de divers supports de communications et appui auprès des usagers,
- Transmission d'informations aux journaux locaux,
- Contact et information par courrier de tous les propriétaires étant concernés par des travaux, demande d'autorisation de travaux jointe au courrier,
- Rencontres des propriétaires pour expliquer les enjeux et les travaux.



LE SYNDICAT DU BEUVRON
MISE SUR LA RIVIÈRE POUR
PROLONGER SON TRAVAIL !

Une étude diagnostique réalisée en 2014 sur l'ensemble du bassin du Beuvron a identifié des linéaires de cours d'eau peu diversifiés d'un point de vue hydrologique et écologique. En conséquence, le Syndicat d'Entretien du Bassin du Beuvron (SEBB) a entrepris de redynamiser le cours de son affluent principal : le Cosson. Situé au cœur de la Sologne, sur la commune de la Ferté Saint-Aubin, le site de Chartraine a accueilli des travaux de restauration en 2020. Ils ont consisté à réduire des sur-largeurs nées de précédents travaux de recalibrage grâce à la mise en place de « banquettes minérales ».



Selon la technique du déblais remblais, les matériaux extraits des berges et des merlons de curage qui subsistaient des précédentes campagnes de travaux hydrauliques ont été redispuestos de façon à former une avancée dans le cours d'eau.

Par la même occasion les sédiments sont remis à disposition au cours d'eau. En période de crue, l'aménagement est recouvert d'eau et son impact reste négligeable sur l'inondation des parcelles avoisinantes. La suppression des merlons de curage permet en revanche à l'eau d'investir plus fréquemment ces espaces considérés sans enjeu majeur. L'eau est ici retardée dans son cheminement, ce qui allège la concentration des flux et le risque inondation à l'aval.

A l'étiage, les banquettes, réparties de part et d'autre de chaque rive, sont visibles. Elles reconstituent une sinuosité disparue qui contribue aussi à diversifier les écoulements et les habitats. Sous leur influence, le passage de l'eau est désormais plus étroit. Le même débit devant passer, la vitesse de l'écoulement augmente. Ce phénomène crée une dynamique suffisante pour favoriser la survie de la faune aquatique durant cette période critique mais également pour empêcher l'atterrissement des sédiments fins ou sableux venant de l'amont. Ils poursuivent désormais leur chemin vers l'aval.

Les travaux concernent un linéaire de 154 mètres pour 10 banquettes mais tout semble indiquer que les transformations ne s'arrêteront pas là ! Avec un recul de seulement deux ans, le SEBB constate que la dynamique sédimentaire retrouvée déjà des effets. De nouveaux sédiments viennent se déposer dans la prolongation des banquettes et renforcent leur action. A l'aval de la zone de chantier, de nouveaux dépôts se forment en pied de berge. Ils resserrent à leur tour le lit et prolongent le processus dynamisant encore un peu plus loin, cette fois-ci, à la seule force du Cosson !

Une attention particulière en phase de chantier

Si la circulation des sédiments est recherchée, leur relargage massif en rivière peut devenir une pollution. Le temps du chantier, rend le terrain particulièrement sensible et certaines précautions sont nécessaires. Des passages privilégiés pour les engins de terrassement ont été définis pour limiter l'impact aux secteurs les moins exposés. Des cordons filtrants à base de tapis coco ont été installés afin de prévenir la diffusion en captant une part importante des sédiments fins non interceptés avant leur arrivée dans le cours d'eau. Le long de chaque banquette, des granulats de diamètre plus important ont déposés en cordons à l'aide d'une pelle mécanique, de sorte à opposer une résistance suffisante pour rester en place lorsque la rivière gagne en débit. Elles ont ensuite été remplies avec la terre des anciens merlons de curage elle-même ensemencée et plantés d'hélophytes dont le développement renforcera la stabilité de l'ensemble de l'aménagement.

Infos : Bonnes pratiques environnementales - Protection des milieux aquatiques en phase chantier lien : <https://professionnels.otb.fr/fr/doc/guides-protocoles/bonnes-pratiques-environnementales-protection-milieux-aquatiques-en-phase>

Contacts : Maëva DELMOTTE - delmotte.sebb@orange.fr / Dominique BÉGUIN - beguin.sebb@orange.fr

Nos actions de communications et sensibilisations (suite)

- Organisation de la journée de formation des élus le 20 octobre 2022 en partenariat avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) Val de Gartempe sur la reconquête du bon état des rivières pour faciliter l'exercice des élus du SEBB en charge de la GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) durant leur mandat. Réunissant 23 personnes (14 élus du SEBB+ 6 personnels du SEBB + 1 invitée + 2 salariés du CPIE), la journée s'est déroulée en 2 temps avec une présentation en salle, puis une visite de différents sites restaurés par le SEBB avec une présentation de la station de mesures Cosson 4 à Huisseau-sur-Cosson.



- Accueil de deux stagiaires au sein de sa structure pendant plusieurs semaines pour leur faire découvrir les missions et le fonctionnement du SEBB.
- Participation et Animation d'un stand à l'évènement « Pieds mouillés, drôle d'idées » organisé en octobre 2022 par la Fédération des Maisons de Loire et qui a été retenu par le Ministère de la Transition Écologique et de la Cohésion des Territoires comme l'un des 23 LAUREAT du prix 2022 de "l'appel à projets : Tous résilients face aux risques".



Bon à savoir !

- **Animation** : Le SEBB peut réaliser et produire diverses animations ciblées en lien avec ses activités et son territoire (expositions, présentations en salle ou sur le terrain, stands, etc.). Ecoliers, particuliers, élus, ou tout autre public, N'hésitez pas à nous contacter pour organiser un évènement dont les sujets et thématiques peuvent être ajustées selon la demande.
- **Prestation entretien de la ripisylve et gestion d'embâcles** : L'équipe technique du SEBB peut réaliser vos travaux d'entretien de la ripisylve (végétation liée au cours d'eau) ou le retrait d'arbres tombés dans les cours d'eau (gestion d'embâcles).

Après visite et expertise du technicien de rivières, un devis vous sera proposé et facturé sur la base suivante :

Nature de l'intervention	Prix forfaitaire	
	Par demi-journée	Par jour
Entretien de la ripisylve	375 €	750 €
Gestion d'embâcles	150 €	300 €

N'hésitez pas à contacter notre technicien de rivières :

Dominique BEGUIN au **06.85.42.05.88** ou par mail : **beguin.sebb@orange.fr** pour plus de renseignements.

Nos partenaires institutionnels



Nos partenaires techniques :

Fédérations de pêche, Conservatoires des espaces naturels, Associations de protection de la nature (CDPNE, SNE, LNE, Loir-et-Cher Nature), Chambres d'Agriculture, Association de sauvegarde des moulins, Comité Central Agricole de la Sologne, Union Régionale du Centre des Intérêts Aquatiques et Piscicoles.

22b Avenue de la Sablière
41250 Bracieux
Tel : 02.54.46.49.67
delmotte.sebb@orange.fr
www.bassin-du-beuvron.com



Rédaction : Maéva Delmotte
Réalisation, conception graphique et impression :
Imprimerie Médi6 - 41700 CONTRES
Crédits photos : SEBB